

St-Ulric le 14 juin 2006

Bureau des audiences publiques sur l'environnement concernant le
projet d'implantation de Nortland Power
qui sera érigé pres ou autour du Lac Minouche a St-Ulric .

Pour faire suite a la rencontre tenue le 14 juin 2006 dernier concernant
l'implantation d'éolienne a proximité
du Lac Minouche . Il a été constaté que les éoliennes no: 33 et 30
occasionnaient des inconvéniants majeur
pour les usagers du Lac Minouche. Ces inconvéniants sont le bruit
(accouphène) et la visibilité car il est a prévoir un effect stroboscopique . Les
représentants de la compagnie Nortland Power M.Louis Auger et M.Davis
Cheund Atkinson se sont montré ouvert a nos doléances et seront en
mesure de nous présenter d'ici peu un projet de
proposition .

Bien entendu nous nous réservons le droit de vous recontacter si nous
n'obtenons pas satisfaction a notre requête.

Bien a vous M.Réal Jean



c/c Municipalité de St-Ulric
c/c Bureau Des Audiences sur l'environnement

231

DM22.1

Projet d'aménagement d'un parc éolien à
Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damase

Bas Saint-Laurent

6211-09-007